

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du Jeudi 03 Mars 2022

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	4
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	4
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	4
IV – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALÈS AGGLOMÉRATION POUR L'HÉBERGEMENT DES DONNÉES RELATIVES À L'UTILISATION DU LOGICIEL CONCERTO	4
V – FIXATION DES TARIFS 2022 POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES.....	5
VI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL.....	5
VII – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE 2022	6
VIII – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.....	7
IX – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	7
X – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 AVEC AFFECTATION DU RÉSULTAT ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS.....	8
XI – MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME	12
XII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES	12
XIII – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL	13
QUESTIONS DIVERSES.....	14

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 03 Mars 2022 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GALIANO Catherine – GUILLOT Lucie - LAMSSALAK Arbdebrani – LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie - MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - MONTIGNY André – PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme FOSSET Odile (Procuration à Mme MARTRE Valérie) – M. MATHIEU Pascal (Procuration à Mme THIBONNIER Nathalie) – Mme ZIMMERMANN Blandine (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il souhaite tout d'abord prendre position au sujet de la situation en Ukraine.

“A 2500 km de nous, ce que nous pensions inenvisageable il y a encore quelques semaines, s'est produit ce que nous appelons pudiquement « l'invasion Russe ». Il s'agit en réalité d'une violation manifeste de la souveraineté d'un État démocratique, disposant de gouvernants légitimement élus et dont le Président est un véritable modèle de vertu.

Je tenais donc à exprimer au nom du conseil municipal de Saint-Christol-lez-Alès, et je crois pouvoir parler au nom de tous les élus qui le composent, notre soutien plein et entier aux habitants de l'Ukraine.

Pays à la fois si lointain par la géographie et si proche par l'émotion suscitée par l'attaque criminelle, guerrière et meurtrière du rouleau compresseur Russe, buttant pourtant sur une inattendue mais farouche résistance.

Comme toujours, Saint-Christol prend sa part dans la solidarité. Vous le savez une collecte de dons est en ce moment même en cours pour acheminer, autant et aussi vite que possible, les biens de première nécessité. Alimentation, éléments médicaux et d'hygiène, textiles pour adultes et enfants. Absolument toute contribution sera la bienvenue pour répondre à l'urgence. La participation des habitants est la bienvenue jusqu'à mardi prochain, avant que l'ensemble des produits ne soient livrés à l'Agglomération.

Monsieur le Maire effectue ensuite un point sur la crise sanitaire, présente les nouvelles mesures depuis le début de la semaine : nous connaissons la fin du port du masque à partir du 14 mars prochain. C'est aussi la fin du passe vaccinal depuis le 28 février dans certains lieux. Nous sommes toujours en attente de l'évolution de la pandémie et bien sûr il faut rester prudent sur cette trajectoire...

Il reste encore des exceptions avec les assemblées délibérantes. Il y a encore le contrôle du passe, toujours un quorum abaissé. Il se dit déterminé à aller jusqu'au bout.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2022.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 27 Janvier 2022

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 27 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité (29 voix "Pour").

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2022-004	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Département du Gard pour l'aménagement du carrefour giratoire de la Cave coopérative (RD910a et RD 24) dans la traversée d'agglomération.	En lien avec les travaux de réalisation du giratoire de la Cave coopérative.
DEC2022-005	Choix du cabinet CGCB pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Emma SABATIER / Commune de St Christol Lez Alès	Recours d'un tiers devant le Tribunal Administratif de Nîmes à l'encontre de la commune à la suite d'un accident de la circulation.
DEC2022-006	Réalisation d'un Contrat de Prêt PLAI d'un montant total de 52 668 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de deux logements communaux (Maison Roche).	Montant : 52 668 € Durée : 15 ans Index : Livret A Échéance : trimestrielle

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal. Le compte rendu de chaque commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

- Commission des Finances (réunion du 22 février 2022),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 23 février 2022),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 25 février 2022),
- Commission Enfance et Education (réunion du 28 février 2022),
- Commission des Affaires Communautaires (réunion du 02 mars 2022).

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde les affaires communautaires en évoquant les sujets communautaires.

- Ordre du jour du prochain Comité des Maires du 08/03/2022
- Collecte des encombrants.
- Aires d'accueil des gens du voyage.
- Conclusions du Commissaire enquêteur après d'enquête publique concernant la voie de contournement.

IV – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ALÈS AGGLOMÉRATION POUR L'HÉBERGEMENT DES DONNÉES RELATIVES À L'UTILISATION DU LOGICIEL CONCERTO

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de conserver l'accès et la gestion de ses données sur le logiciel concerto de la Communauté Alès Agglomération afin d'assurer la continuité des opérations ayant trait à l'inscription, la réservation, la facturation et l'encaissement des services d'accueils périscolaires et de restauration scolaire sur son territoire.

Elle est prévue pour une durée de 7 mois, soit du 1er janvier au 31 juillet 2022. Durant cette période, les services communaux procéderont avec la société ARPEGE à l'installation, au niveau local, de l'application CONCERTO.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), DECIDE d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat permettant l'hébergement des données de la Commune par la Communauté d'Alès Agglomération selon les conditions et modalités qui y sont définies. Cette convention sera conclue à titre gracieux pour une durée de 7 mois (du 01/01/2022 au 31/07/2022).

V – FIXATION DES TARIFS 2022 POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Dans le cadre du retour de la compétence EDUCATION depuis le 1^{er} janvier 2022, le Conseil municipal est amené à délibérer sur les montants des participations des familles qui seront retenus au niveau des classes de découvertes.

Les tarifs proposés ci-après sont ceux qui étaient pratiqués jusqu'à présent au niveau communautaire. La participation financière des familles dépend du montant du séjour. Trois montants de participation sont proposés :

Coût global du séjour TTC	Participation demandée à la famille
Inférieur à 3 000 €	25 €
De 3 000 € à 6 000 €	50 €
Supérieur à 6 000 €	100 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), DECIDE de maintenir les différents montants de participation des familles pour les séjours en classes de découvertes tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus et PRECISE que ces tarifs seront pratiqués pour le reste de l'année scolaire 2021-2022.

VI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Comité des œuvres sociales (C.O.S) du personnel communal perçoit chaque année une subvention de la part de la collectivité. En tant qu'association, le C.O.S est également soumis aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (modifiée par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cette loi détermine notamment que « *L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée* ». Ce seuil est actuellement de 23 000 €.

Or, pour 2022, le montant de cette subvention sera de 25 292 €, cette augmentation étant liée en partie à l'augmentation de la masse salariale du fait de l'intégration de 15 agents du secteur scolaire et périscolaire à la suite de la récupération de la compétence Education au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, cette convention intègre également certaines dispositions concernant les moyens matériels et humains qui ne figuraient pas dans la convention initiale passée 2012.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour") :

- **APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à passer avec le Comité des Œuvres Sociales,**
- **DECIDE de verser au Comité des Œuvres Sociales, au titre de l'exercice budgétaire 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 292 €,**
- **DECLARE que cette subvention de fonctionnement sera actualisée chaque année conformément aux dispositions figurant dans ladite convention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

VII – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE 2022

Pour l'exercice 2022, les taux de la fiscalité locale proposés au vote figurent dans le tableau ci-après :

Taxes locales	Taux votés en 2021	Taux proposés au vote pour 2022	Produit fiscal correspondant
Taxe sur le foncier bâti (FB)	44,89 %	44,89 %	Non communiqué à ce jour
Taxe sur le foncier non bâti (FNB)	79,76 %	79,76 %	

Concernant le produit fiscal issu du vote de ces taux, le calcul ne peut être réalisé pour le moment en l'absence de la connaissance des bases fiscales de 2022. Cependant, et en fonction des dispositions de la loi de finances 2022, il ne pourrait être inférieur à 2021 en raison notamment d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,4 % liée à l'augmentation de l'inflation.

Il faudra donc attendre les données figurant dans l'état fiscal 1259 remis par la DGFIP (courant mars) avant de pouvoir visualiser la réalité du produit fiscal lié à ces taux. Une décision modificative interviendra pour corriger le montant des recettes fiscales inscrites au budget primitif de 2022.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
25	0	04

Le Conseil Municipal, DECIDE par 25 voix "Pour", zéro voix "Contre" et 04 "Abstentions", les taux d'imposition pour l'année 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VIII – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier, en tant que comptable public, établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion examiné lors de la présente séance sera celui du budget principal relatif à l'exercice 2021.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	0	06

Le Conseil municipal, ADOPTE, par 23 voix "Pour", zéro "Contre" et 06 "Abstentions", le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget principal pour le même exercice.

IX – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire, en tant qu'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le détail du Compte Administratif de l'exercice 2021 figure dans les tableaux ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	5 741 313,53 €	6 120 693,34 €	379 379,81 €
	Résultats antérieurs reportés (2020)			726 310,99 €
	Résultat à affecter (Résultat de clôture)			1 105 690,80 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 556 437,95 €	1 907 666,85 €	351 228,90 €
	Résultats antérieurs reportés (2020)			- 546 625,97 €
	Solde global d'exécution (Résultat de clôture)			- 195 397,07 €

Résultat de clôture 2021 avant affectation des Restes à Réaliser (RAR) à reporter en N+1		910 293,73 €		
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Investissement	299 078,12 €	136 758,70 €	- 162 319,42€
	Résultat cumulé (y compris RAR en Investissement.)			747 974,31 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Sous la présidence de Henri FRANCES, Premier adjoint, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
22	06	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE par 22 voix "Pour", 06 voix "Contre", Zéro "Abstention" le Compte Administratif de l'exercice 2021 présenté ci-dessus.

X – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 AVEC AFFECTATION DU RÉSULTAT ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Au regard de la maquette budgétaire exposée dans le cadre du compte rendu de la Commission des Finances qui s'est réunie le 22 février 2022 et des documents remis aux conseillers municipaux, le Conseil doit procéder au vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Le vote de ce budget interviendra après le vote concernant l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021.

Un vote spécifique aura lieu également pour le détail des subventions attribuées par la collectivité aux différents organismes et associations.

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Les éléments financiers transmis par les services de l'Etat et notamment par la Trésorerie d'Alès Municipale, permettent de présenter la décomposition du résultat de clôture de l'exercice 2021 telle que décrite dans le tableau ci-après :

SECTION	Résultats de clôture au 31 décembre 2021
Investissement	- 195 397,07 €
Fonctionnement	1 105 690,80 €
TOTAL	910 293,73 €

Le détail des Restes à Réaliser (RAR) de la section d'investissement, à reporter sur l'exercice 2022, figurent ci-après :

Restes à réaliser en dépenses	- 299 078,12 €
Restes à réaliser en recettes	- 136 758,70 €
Solde RAR	- 162 319,42 €

Le besoin de financement de la section d'investissement apparait dans le tableau suivant :

Déficit de la section Investissement 2020	- 195 397,07 €
Solde Restes à réaliser	- 162 319,42 €
Solde	- 357 716,49 €

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	0	06

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 23 voix 'Pour', 0 voix 'Contre', (et 06 abstentions) d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 1 105 690,80 €, de la manière suivante :

Reprise des résultats de l'exercice 2021	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement (Recettes) BP 2022	357 716,49 €
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002) BP 2022	747 974,31 €

B – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Après avis de la Commission des finances du 22 février 2022, l'ensemble des documents budgétaires ayant été communiqués aux élus, Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, expose le Budget Primitif de l'exercice 2022 établi comme suit :

Sections du Budget	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 668 261,31 €	6 668 261,31 €
INVESTISSEMENT	2 887 835,19 €	2 887 835,19 €
TOTAL	9 556 096,50 €	9 556 096,50 €

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à délibérer séparément.

I – Section de Fonctionnement

✓ Recettes de Fonctionnement

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	06	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE par 23 voix "Pour", 06 voix "Contre", Zéro "Abstention", les Recettes de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 6 668 261,31 €.

✓ **Répartition des subventions attribuées aux organismes et associations**

Jérôme MEYNIER rappelle les montants qui figurent dans le tableau suivant :

Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Imputation budgétaire	Montant de la subvention
Subvention 2022	CCAS de St Christol Lez Alès	Établissement Public Administratif	Article 657362	73 000,00 €
Subvention 2022	Comité des Œuvres Sociales (COS)	Association	Article 6574	25 292,00 €
Subvention 2022	Fonds de Participation des Habitants	Association	Article 6574	661,50 €
Subvention 2022	AGOLIM	Association	Article 6574	3 473,00 €
Subvention 2022	Office Municipal de la Culture	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	31 097,00 €
Subvention 2022	Office Municipal De la Solidarité	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	7 774,00 €
Subvention 2022	Office du Mouvement Sportif	Associations (Offices municipaux)	Article 6574	38 872,00 €
Subvention 2022	Graine de Lire – Pages Ouvertes	Association	Article 6574	4 500,00 €
Subvention 2022	Comité des Festivités	Association	Article 6574	7 000,00 €
Subvention 2022	Prévention Routière	Association	Article 6574	300,00 €
Subvention 2022	Psychologue scolaire Association Psychologie Écoles Cévennes (PEC)	Association	Article 6574	150,00 €
		TOTAL à verser		192 119,50 €

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	0	06

Le Conseil Municipal DECIDE, par 23 voix "Pour", zéro "Contre", et "06 abstentions" de verser aux organismes et aux associations, au titre de l'exercice 2022, les subventions dont le montant total s'élève à 192 119,50 €.

✓ **Dépenses de Fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget 2022.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Dépenses de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 6 668 261,31 €.

✓ **Totalité de la Section de Fonctionnement**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote sur la totalité de la Section de Fonctionnement qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 6 668 261,31 €.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", la totalité de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 6 668 261,31 €.

II - Section d'Investissement

✓ **Recettes d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Recettes de la Section d'Investissement.

Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Recettes de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 2 887 835,19 €.

✓ **Dépenses d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter les Dépenses de la Section d'Investissement.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", les Dépenses de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2022 pour un montant de 2 887 835,19 €.

✓ **Totalité de la Section d'Investissement**

Monsieur le Maire propose de voter la totalité de la Section d'Investissement du Budget 2022.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil ADOPTE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre" et zéro "Abstention", la totalité de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de 2 887 835,19 €.

III - Vote du Budget Global 2022

XXXXX Déclaration de Grégory THOMAS XXXXX

XXXXX au nom du groupe "Ensemble pour la qualité de vie à Saint Christol" XXXXX

XXXXX Déclaration de William MALAVELLE lue par Nicole PULICANI XXXXX

XXXXX au nom du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire" XXXXX

Après avoir entendu la déclaration des groupes d'opposition, Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote global du Budget Primitif 2022.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
23	6	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE par 23 voix ‘Pour’, 06 voix ‘Contre’ zéro abstention, le Budget Primitif de l’exercice 2022 qui s’équilibre en recettes et en dépenses, toutes sections confondues, à hauteur de 9 556 096,50 €.

XI – MISE À JOUR DES CONDITIONS GÉNÉRALES D’UTILISATION DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D’URBANISME

Par délibération du 25 novembre 2021, le Conseil municipal avait approuvé la mise en service du guichet numérique des autorisations d’urbanisme (GNAU) ainsi que ses Conditions Générales d’Utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers.

De nouveaux documents strictement nécessaires à l’instruction des dossiers d’urbanisme sont à prendre en considération au niveau du CGU.

C’est pourquoi il est proposé au Conseil d’approuver l’actualisation du document intitulé « Conditions générales d’utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique et le suivi des dossiers » (CF document sur le portail CICM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire appelle les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l’unanimité (29 voix “Pour”), APPROUVE l’actualisation du règlement des conditions générales d’utilisation (CGU) du guichet numérique des autorisations d’urbanisme.

XII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

La proposition de création d’emplois figurant dans le tableau ci-après a fait l’objet d’un examen lors de la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 23 février 2022.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création des treize postes concernés sont les suivantes :

Filière d’emploi	Nbre de postes	Grade	Temps de travail (TC = temps complet) (TNC = Temps Non Complet)	Motivation	Date d’effet
Administrative	1	Adjoint administratif	T.C	Stagiarisation	01/06/2022
	1	Rédacteur	T.C	Promotion interne	01/04/2022
Animation	1	Adjoint d’animation	T.C	Stagiarisation	01/09/2022

Culturelle	1	Assistant de conservation du patrimoine ppal 1 ^{ère} classe	T.C	Avancement de grade	01/04/2022
Sécurité	1	Chef de service de police municipale	T.C	Promotion interne	01/04/2022
Technique	1	Adjoint technique	T.C	Augmentation temps de travail	15/03/2022
	1	Adjoint technique	T.C	Nouveau besoin	01/04/2022
	1	Adjoint tech ppal 1 ^{ère} cl	T.C	Avancement de grade	01/03/2022
	1	Adjoint tech ppal 1 ^{ère} cl	T.C	Avancement de grade	01/04/2022
	1	Adj ^t tech ppal 2 ^e cl	T.N.C	Avancement de grade	01/04/2022
	1	Agent de maîtrise ppal	T.C	Avancement de grade	01/04/2022
	1	Technicien	T.C	Promotion interne	01/04/2022
	1	Technicien	T.C	Promotion interne	01/04/2022

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité (29 voix "Pour"), la création des 13 emplois permanents dont les spécificités ont été énoncées.

XIII – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT COMMUNAL

Il est proposé au Conseil municipal de voter l'attribution d'un cadeau d'une valeur de 305,00 € pour le départ à la retraite d'un agent communal, Mme Anne-Claire MICHEL, au 1^{er} Mars 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), DECIDE d'allouer une somme de 305,00 € pour le cadeau de départ à la retraite de Mme Anne-Claire MICHEL.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Mardi 05 avril en raison du Conseil Communautaire et des élections présidentielles.
- Accès au sentier le long du Gardon.
- Point sur le projet de tiers-lieu.
- Point sur le projet de foot en salle.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H20.
